

Agence française de lutte contre le dopage

18 septembre 2025 – Décision n° D. 2025-29

Décision relative à Mme Emma VALEMBOIS

- *Sport* : haltérophilie-musculation
- *Méconnaissance des règles antidopage* : article L. 232-17 du code du sport (non-respect de la période de suspension)
- *Conséquences acceptées par l'intéressée* :
 - 1) une période de suspension d'une durée de six mois à compter du 8 août 2026 :
 - de participer, à quelque titre que ce soit, à une compétition autorisée ou organisée par une organisation signataire du code mondial antidopage ou l'un de ses membres, par une ligue professionnelle ou une organisation responsable de manifestations internationales ou nationales non signataires, par une fédération sportive, ou donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature ;
 - de participer à toute activité, y compris les entraînements, stages ou exhibitions, autorisée ou organisée par une organisation signataire du code mondial antidopage ou de l'un de ses membres, par une ligue professionnelle ou une organisation responsable de manifestations internationales ou nationales non signataires, ou par une fédération sportive, une ligue professionnelle ou l'un de leurs membres, à moins que ces activités ne s'inscrivent dans des programmes reconnus d'éducation ou de réhabilitation en lien avec la lutte contre le dopage ;
 - d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement ou toute activité administrative au sein d'une fédération sportive, d'une ligue professionnelle, d'une organisation signataire du code mondial antidopage ou de l'un de leurs membres ;
 - et de prendre part à toute activité sportive impliquant des sportifs de niveau national ou international et financée par une personne publique.
 - 2) une interdiction, pendant une durée de six mois, à compter du 8 août 2026, d'exercer les activités d'enseignement, d'animation et d'encadrement sportif mentionnées à l'article L. 212-1 du code du sport ;
 - 3) la publication du résultat de la procédure disciplinaire sur le site internet de l'Agence française de lutte contre le dopage pendant la durée de la suspension.
- *Dates d'effets de la suspension* : du 8 août 2026 au 8 février 2027